



# Recommandations interprofessionnelles Campagne primeur 2019

Deux types de pommes de terre sont récoltées et disponibles au printemps et à l'été de chaque année :

- > Des **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** répondant à l'arrêté de commercialisation,
- > Des **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION** ou **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION À CHAIR FERME**

## LES POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

selon l'arrêté de commercialisation du 3 mars 1997 modifié par l'arrêté du 18 février 2009

- Elles doivent avoir été récoltées dans l'année, avant leur complète maturité,
- leur peau doit pouvoir être enlevée aisément sans épluchage,
- sont inaptes à une longue conservation,
- doivent être commercialisées rapidement après l'arrachage,
- ne peuvent être commercialisées que jusqu'au 15 août de chaque année.

Seules les pommes de terre de primeur qui répondent à cette définition pourront :

- Utiliser l'argumentation « fraîchement récoltées »,
- Être identifiées « Primeur de France » selon les conditions de la section nationale des primeuristes, contact section nationale primeur : Anne-Sophie HERRY - [as.herry@cerafel.com](mailto:as.herry@cerafel.com)
- Ce logo peut également être associé au logo « Pommes de terre de France », réservé aux opérateurs adhérant au règlement technique d'usage. Voir [www.cnipt.fr](http://www.cnipt.fr)
- La réglementation permet également d'appeler les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** « pommes de terre nouvelles ». Le Cnipt recommande cependant de les appeler uniquement **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** pour éviter la confusion dans l'esprit du consommateur avec les pommes de terre « nouvelle récolte ».



## LES POMMES DE TERRE DE CONSERVATION « NOUVELLE RÉCOLTE »

Sont les pommes de terre matures très précoces et précoces **récoltées et commercialisées en France** en 2019.

Selon l'arrêté de commercialisation du 3 mars 1997, elles doivent être étiquetées :

> **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION**

ou

> **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION À CHAIR FERME**

(selon le catalogue d'inscription de la variété).

Elles peuvent porter en complément la mention « nouvelle récolte » jusqu'au 30 septembre.



Pour que les consommateurs puissent apprécier et identifier ces différences, le CNIPT recommande d'intégrer l'offre **POMME DE TERRE DE PRIMEUR** avec les légumes frais de saison. Les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR**, du fait de leur fraîcheur et de leur fragilité, doivent en outre bénéficier d'une attention particulière.

## CONSERVATION 2018/2019

### CONSERVATION « Nouvelle récolte »

Conservation 2019/2020 (variétés matures très précoces et précoces)

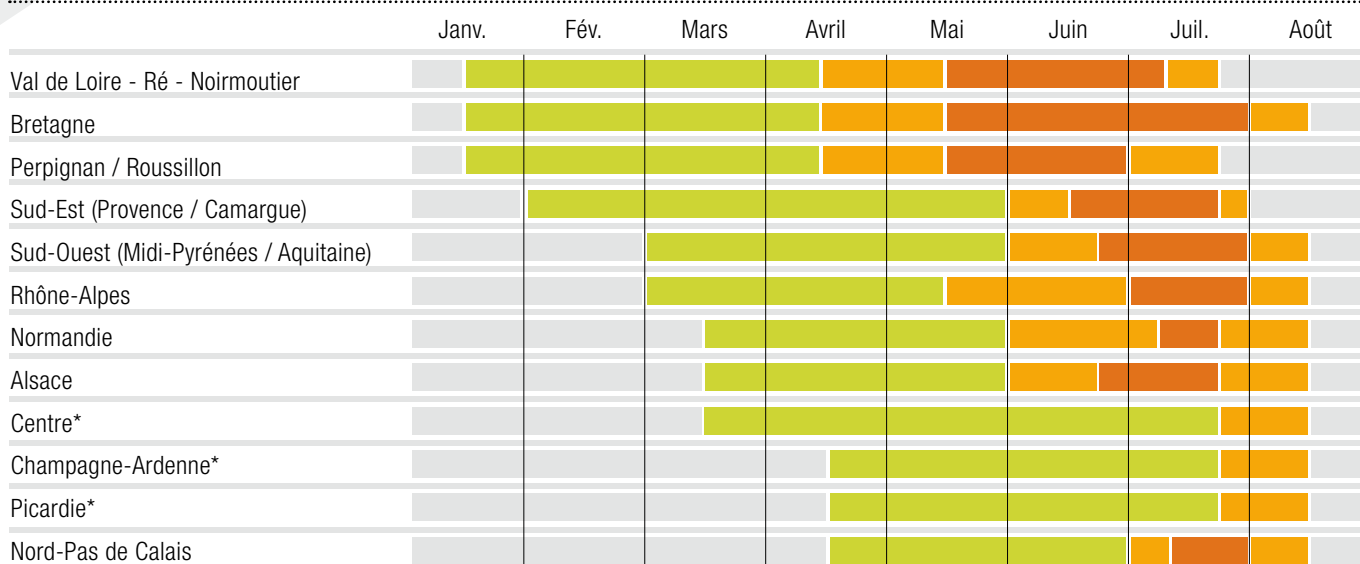
30 septembre

## DE PRIMEUR

15 août

Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.    Octobre

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉCOLTES 90 à 120 jours entre plantation et récolte (moy. 100 jours)



\* Uniquement de la nouvelle récolte

■ Période de plantation et culture

■ Récolte et présence sur la marché

■ Pic de commercialisation

■ Absence sur le marché

### RECOMMANDATIONS INTERPROFESSIONNELLES SUR L'EMBALLAGE ET LE CONDITIONNEMENT

Afin de préserver toute la fraîcheur du produit et pour garantir toutes les qualités visuelles et gustatives propres à la POMME DE TERRE DE PRIMEUR :

#### Privilégier des petits formats de conditionnement

- Le CNIPT recommande l'usage d'un conditionnement de petit format pour assurer une rotation forte des produits, à l'instar de certains fruits et légumes de saison, fragiles et peu stockables.
- Pour les pommes de terre vendues en pré-emballé : le CNIPT recommande l'usage de conditionnements en 1 kg (voire en 1,5 kg max.).
- Pour les pommes de terre vendues en vrac : le CNIPT recommande l'usage de plateaux (ou autres conditionnements) en 5 kg (voire 10 kg ou 12,5 kg max.).

#### Privilégier un emballage protecteur et différenciant

- Le CNIPT recommande l'usage d'un emballage protecteur qui maintienne toutes les spécificités du produit, permettant de :
  - > Protéger de la lumière
  - > Protéger des chocs
  - > Ne pas être concentrateur de chaleur

Pour démarquer les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** des **POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION** et **POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION À CHAIR FERME**, l'emballage peut mettre en avant l'origine et/ou la dimension régionale du produit (signes visuels évocateurs du bassin de production).

Il est également recommandé de rendre suffisamment visibles et lisibles les mentions légales sur l'étiquetage.

### RECOMMANDATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

- Accompagner l'offre en magasin** (emplacement de préférence différencié de celui de la **POMME DE TERRE DE CONSERVATION**, signalétique attractive faisant ressortir la dimension fraîcheur des produits).
- Intégrer le produit dans la chaîne logistique des produits de saison « sensibles » et rapidement périssables, de la récolte jusqu'à la mise en rayon.
- Suivre les recommandations de la fiche pédagogique « LA POMME DE TERRE DE PRIMEUR, un produit ultra frais » concernant sa gestion en rayon et complétée par la fiche pédagogique « Balisage des pommes de terre au sein du rayon fruits et légumes ».

### COMMUNICATION POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

#### Grand public

##### Publicité en digital (replay + sites web)

- > De mi-mai à mi-juillet 2019
- > 9 millions d'impressions

##### Activation «Very Good Moment»

- > Au printemps 2019
- > Une activation mixant des actions digitales et physiques

##### Une communication dédiée sur les réseaux sociaux

- > De début mai à mi-août 2019



#### Relations presse et publiques

##### Dossier de presse

adressé aux journalistes spécialisés cuisine et tendances de consommation

##### Déjeuner «table d'hôte» avec la presse et les blogueurs influents

43-45 rue de Naples - 75008 Paris

Tél. : 01.44.69.42.10

Fax : 01.44.69.42.11

[cnipt.fr](http://cnipt.fr) / [lespommesdeterre.com](http://lespommesdeterre.com)



#LesPommesDeTerre



Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre